

# Concours Départemental Villes & Villages fleuris 2017

Le Département soutient la valorisation des espaces paysagés des communes Vauclusiennes

Publié le 15 novembre 2017

## L'esprit du concours des villes & villages fleuris...

Le Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs et jardins, bâtiments, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

De façon générale, sont primés toutes les actions et les efforts des collectivités locales, contribuant à l'image d'un département accueillant, fleuri et respectueux de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

### Valorisation des espaces verts et publics et mise en valeur du patrimoine à l'honneur lors de la cérémonie de remise des prix du concours départemental des Villes & Villages fleuris

Ouvert à toutes les communes du Vaucluse, ce concours s'articule, au-delà de la visée touristique, autour de quatre objectifs : économique, social, éducatif et culturel.

Le Conseil départemental de Vaucluse confie à [Vaucluse Provence Attractivité](#) l'organisation, chaque année, du concours départemental des Villes et Villages Fleuris, placé sous l'égide du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) en étroite liaison avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les communes de Vaucluse.

### Un concours placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil.

Il est ouvert à toutes les communes du Département. Le jury départemental a, s'il le juge nécessaire, la possibilité de tenir compte pour leur sélection de certaines particularités de caractère local.

Le Département a pleine autonomie pour l'organisation du Concours départemental sur les bases des critères du guide d'appréciation du règlement établi par le Conseil national des Villes et Villages Fleuris.

## Les Lauréats du Concours Départemental des Villes et Villages fleuris

Palmarès 2017

**1ère catégorie : commune de moins de 500 habitants**

1er prix : JOUCAS

2ème prix : LE BEAUCET

3ème prix : LAFARE

**2ème catégorie : commune de 501 à 1000 habitants**

Encouragement : PUYMERAS

**3ème catégorie : commune de 1001 à 3500 habitants**

1er prix : ALTHEN DES PALUDS

2ème prix : SAINT DIDIER

3ème prix ex aequo: ANSOUIS, MAUBEC

**4ème catégorie : commune de 3501 à 5000 habitants**

1er prix : LAURIS

2ème prix : LA TOUR D'AIGUES

**5ème catégorie : commune de 5001 à 10000 habitants**

1er prix : ENTRAIGUES

**6ème catégorie : commune de 10001 à 20000 habitants**

1er prix : L'ISLE SUR LA SORGUE

**Prix spéciaux du Département**

**Prix spécial du patrimoine**

à la commune de PERTUIS

pour la réhabilitation de la colline du St Sépulcre

**Prix spécial du jardin partagé**

à la commune de CHEVAL BLANC



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09